

# Limited Warranty Enhancement Notice

Updated and Effective as of October 1, 2019

The registration process is no longer necessary to receive a second year of warranty. Epson America, Inc. has extended the original, in-box one (1) year limited warranty (“Original Limited Warranty”) for this product to a two (2) year limited warranty (“Two-Year Limited Warranty”) as follows:

**Year 1 (Months 1–12) of Two-Year Limited Warranty:** All of the terms and conditions of the Original Limited Warranty shall apply to Year 1 (Months 1–12) of the Two-Year Limited Warranty.

**Year 2 (Months 13–24) of Two-Year Limited Warranty:** All of the terms and conditions of the Original Limited Warranty shall apply to Year 2 (Months 13–24) of the Two-Year Limited Warranty except for the section entitled “What Epson Will Do To Correct Problems,” which shall be deleted and replaced in its entirety with the following:

**What Epson Will Do To Correct Problems: Return-For-Repair—**Should your Epson® product prove defective during year 2 of the warranty period, call the Epson Connection<sup>SM</sup> at (562) 276-7202 (U.S.) or (905) 709-2567 (Canada). If Epson authorizes repair, Epson will instruct you on how to send your printer to Epson or its authorized service center, where the printer will be repaired and sent back to you. You are responsible for packing the printer securely in its original container or an equivalent packaging. Ship the printer along with proof of the date of original purchase, to Epson or an Epson authorized service center. Epson will, at its option, repair or replace on an exchange basis the defective unit, without charge for parts or labor. When warranty service involves the replacement of the product, the replacement at Epson’s option may be another model of like kind and quality. The replaced product or parts become Epson property. The exchanged product or parts may be new or previously repaired to the Epson standard of quality. Exchanged or replacement products or parts assume the remaining warranty period of the product covered by this limited warranty. Exchanged products will use Epson’s standard configurations with factory-set switches, jumpers, and operating systems. Customer data and applications cannot be restored and should be backed up by the customer.

**Extended Service Plans:** Please contact your dealer for information on purchasing extended service plans.

# Avis d'amélioration de la garantie limitée

Mise à jour et entrée en vigueur : 1<sup>ER</sup> octobre 2019

La procédure d'enregistrement n'est plus obligatoire pour recevoir une deuxième année de garantie. Epson America, Inc. a remplacé la garantie limitée initiale d'un (1) an (« garantie limitée initiale ») de ce produit par une garantie limitée de deux (2) ans (« garantie limitée de deux ans »), comme suit :

**An 1 (mois 1 à 12) de la garantie limitée de deux ans :** Toutes les modalités de la garantie limitée initiale s'appliquent à l'an 1 (mois 1 à 12) de la garantie limitée de deux ans.

**An 2 (mois 13 à 24) de la garantie limitée de deux ans :** Toutes les modalités de la garantie limitée initiale s'appliquent à l'an 2 (mois 13 à 24) de la garantie limitée de deux ans, sauf la partie intitulée « Ce que fera Epson pour remédier aux problèmes », qui sera supprimée et remplacée au complet par ce qui suit :

**Ce que fera Epson pour remédier aux problèmes :** Retour pour réparation — Si votre produit Epson® présente une défaillance durant la deuxième année de la période de garantie, veuillez appeler Epson Connection<sup>MS</sup> au 905 709-2567 (Canada) ou au 562 276-7202 (États-Unis). Si Epson autorise la réparation de l'imprimante, Epson vous indiquera comment lui envoyer cette dernière directement ou à son centre de service autorisé qui la réparera et vous la renverra. Il vous revient de bien emballer l'imprimante dans son emballage d'origine ou l'équivalent. Expédiez l'imprimante avec la preuve de la date d'achat d'origine à Epson ou à un centre de service autorisé Epson. Epson pourra, à son choix, réparer l'appareil défectueux ou le remplacer en échange de celui-ci, sans frais de pièces ou de main-d'œuvre. Lorsqu'une intervention au titre de la garantie nécessite l'échange du produit, le produit de remplacement pourra, au choix d'Epson, être d'un autre modèle de type et de qualité comparables. Le produit ou les pièces remplacés deviennent propriété d'Epson. Le produit ou les pièces échangés pourront être neufs ou précédemment réparés selon les normes de qualité d'Epson. Les produits ou les pièces échangés ou remplacés sont couverts pour la période de garantie restante du produit couvert par la présente garantie limitée. Les produits échangés utiliseront les configurations standards d'Epson, avec les interrupteurs, les cavaliers et les systèmes d'exploitation paramétrés en usine. Les applications et les données du client ne peuvent pas être restaurées et devraient donc être sauvegardées par le client.

**Plans d'entretien prolongé :** Veuillez communiquer avec votre revendeur pour obtenir des renseignements sur l'achat de plans d'entretien prolongé.